

le bulletin

Sacieresges- St- Martin

NOVEMBRE 2020

N° 76

Le mot du Maire



La mise en place d'un nouveau confinement national est une nouvelle épreuve difficile, à toutes les échelles, et aussi pour notre commune. Dans cette situation nous vous apportons notre soutien et avant toute chose, nous vous invitons à prendre soin de vous et de vos proches. Comme lors du précédent confinement, n'hésitez pas à contacter la mairie ou les élus en cas de besoin.

Bien sûr, ce phénomène a entraîné des retards dans beaucoup de domaines, mais tous les travaux prévus seront réalisés.

Les associations ne peuvent plus proposer d'animations dans la commune et le repas de l'amitié a dû être annulé, toutefois nous espérons trouver un moyen pour que le Père Noël puisse combler les enfants de la commune.

Thierry BERNARD



Comment bien porter le masque ?

1 Où le trouver ?

En pharmacie, dans des boutiques de matériel médical ou sur internet.



HORAIRE du secrétariat

Lundi : 9H à 12H
Mardi : 9H à 12H
Jedi : 9H à 12H
Vendredi : 9H à 12H

Tél : 02 54 47 55 04

BIBLIOTHEQUE Sacieresges

Fermée

Suite aux contraintes de la crise sanitaire

le site de la Mairie :

www.mairie-sacieresges.com

Vous y trouverez toutes les activités présentes dans votre commune



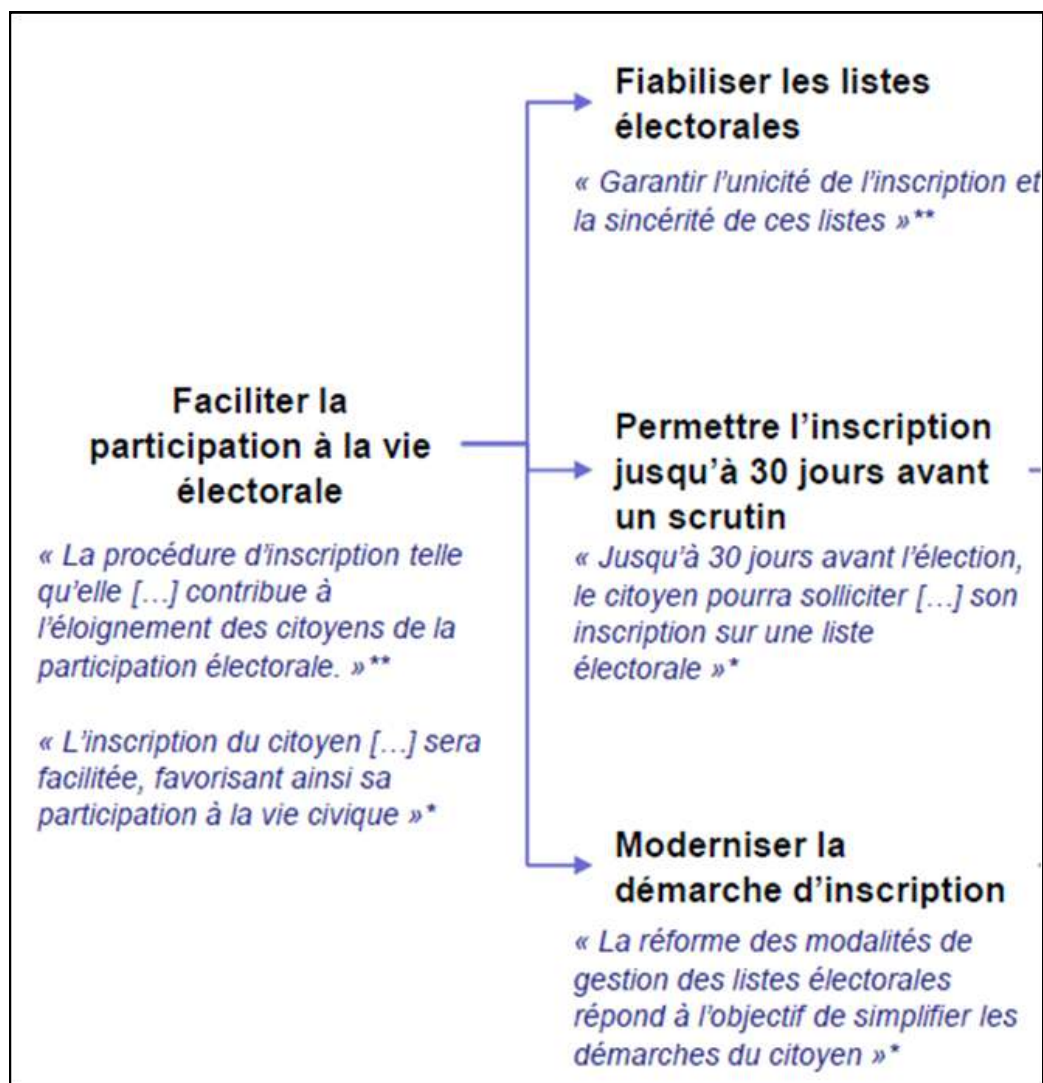
ÉLECTIONS

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les modalités de révision des listes électorales ont changé le 1er janvier 2019. Désormais les communes **n'ont plus la charge de cette révision**, l'Etat a en a confié la gestion à l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), associée à la mise en place d'un Répertoire Électoral Unique (REU) national, sur lequel chacun aura accès à ses données personnelles.

Ces changements sont issus de trois lois :

- Loi organique n° 2016-1046 sur l'inscription sur les listes électorales des élections municipales, des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Loi organique n° 2016-1047 sur l'inscription des Français établis hors de France
- Loi n° 2016-1048 sur les modalités d'inscription sur les listes électorales.



Les procédures d'inscription sont simplifiées ; il est possible de s'inscrire :

- en ligne (service-public.fr) ou à la mairie (*qui transmettra à l'Insee*),
- à toute période de l'année et jusqu'au 6^{ème} vendredi pour voter à un scrutin,

Les conditions d'inscription sont élargies :

- Au domicile de leurs parents, pour les jeunes jusqu'à 26 ans, -
- Aux inscrits au rôle de la commune pour la deuxième fois sans interruption, (*au lieu de la cinquième fois*)-
- Aux gérants ou associés majoritaires ou uniques d'une société inscrite au rôle de la commune pour la deuxième fois sans interruption.

Cette réforme met fin à la « double inscription » pour les Français établis hors de France, qui ne peuvent plus s'inscrire simultanément sur les listes électorales communales et consulaires.

Quelles informations contiennent les listes électorales ?

- nom, nom d'usage, prénoms, date de naissance, lieu de naissance de l'électeur,
- adresse au titre de laquelle l'électeur est inscrit sur la liste électorale,
- numéro du bureau de vote,
- numéro d'ordre sur la liste d'émargement du bureau de vote,.

Tout électeur peut interroger le REU sur sa situation individuelle, via le site "service-public.fr", avec ses nom, prénoms, date de naissance et listes de la commune souhaitée.

Quand recevrez-vous votre carte d'électeur :

- au plus tard trois jours avant le scrutin
- en l'absence de scrutin, au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'année d'inscription

Élections Départementales & Régionales 2021

Élections Régionales : Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales. Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans.. Ils sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Élections Départementales : Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers départementaux lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans.. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Le renouvellement des conseils départementaux et des conseils régionaux, ainsi que le renouvellement des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique sont prévus en mars 2021. Or, la crise sanitaire est source d'incertitudes sur les conditions d'organisation de ces élections. Cette crise peut aussi avoir un fort impact sur la campagne électorale. Des élus ont ainsi saisi le Gouvernement pour décider d'un report de ces élections.



Recensement citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen"). Vous devez y participer avant votre 18^e anniversaire (ou avant votre 25^e anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez..

Au cours de cette demi-journée, vous recevez :

- des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement
- un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français
- une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française



Concrètement :

Les imprimés pour le recensement sont disponibles au secrétariat de mairie.

Le jeune doit se présenter avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile, dans les 3 mois qui suivent son anniversaire de 16 ans.

Cette démarche est également possible en ligne :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

PROLIFÉRATION DES CHATS LIBRES

Le maire a été interpellé sur ce sujet : comment faire pour éviter la surpopulation des chats errants ?

PETIT RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Nourrir les chats errants n'est pas interdit par la loi (ART. R214-17 du code rural). Cependant, depuis le 01 Janvier 2015, ces chats sans propriétaire peuvent être stérilisés et identifiés, puis, relâchés sur les lieux où ils ont été trouvés. Ainsi dans l'article L211-27 du code rural modifié par ordonnance n°2010-art.3, il est indiqué que : "Le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation ou à leur identification conformément à l'art L212-10. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association".

Or ceci n'est pas sans conséquence. En effet les actes de stérilisation et de castration ont un coût, qui, si la commune y recourt, devra être supporté par la collectivité. De plus, l'identification des chats sera réalisée au nom de la commune (qui en deviendra donc « propriétaire », mais surtout qui en sera responsable). Cette option n'est pas retenue par le conseil municipal de Sacierges qui en a débattu.

POUR SACIERGES

Dans certains hameaux, une population de chats errants s'est développée, comme partout en France pendant le confinement du printemps.

A partir du moment où vous nourrissez les chats, vous en devenez responsable et vous devez les faire identifier par puce électronique par un vétérinaire. Si vous choisissez cette option, il est préférable de les faire castrer rapidement pour éviter la pullulation et les nuisances liées à la reproduction féline (odeurs d'urine suite au marquage, miaulements des chattes...)

La commune peut participer à la capture de ces chats, pour les conduire à la S.P.A. où ils seront identifiés, castrés et proposés à l'adoption si leur état de santé le permet.

Merci de signaler à la mairie ces phénomènes locaux pour que nous puissions envisager une gestion collective organisée !

Par ailleurs, si vous possédez un chat, il est conseillé de le faire castrer pour limiter ses divagations et les nuisances qu'il pourrait provoquer dans votre voisinage (par exemple, plusieurs chats fréquentant régulièrement le cimetière ont dégradé des tombes).



SPA DE L'INDRE
Refuge des Rosiers
36 130 Montierchaume

02 54 34 74 27



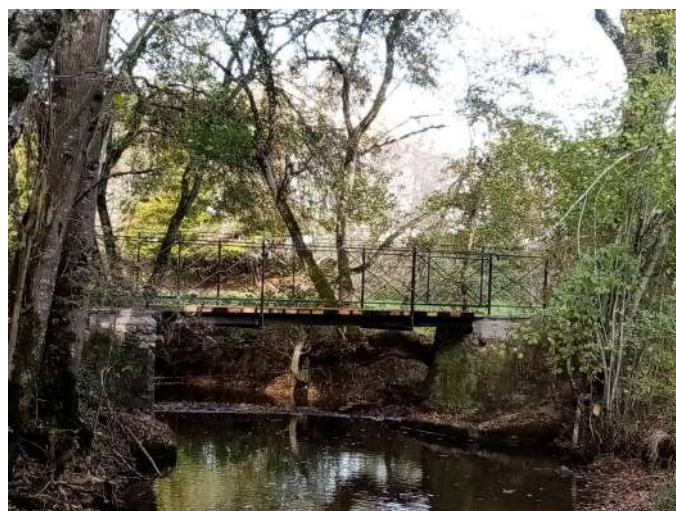
La passerelle du Loudieu

RÉNOVATION DE LA PASSERELLE AU LOUDIEU



Pour que les promeneurs puissent traverser sans risque la Sonne au Loudieu, et après plusieurs interruptions liées à la météo et au premier confinement, la passerelle appartenant à Luzeret et Sacierges a été remise en état. Un bel exemple de travail en commun pour les agents techniques des 2 communes et les agents de la CDC Brenne Val de Creuse !

La structure métallique est réalisée par l'entreprise CMB, de Chéniers.



Après le confinement : un lieu à découvrir absolument !

Cérémonie du 11 novembre

C'est en comité restreint par les conditions sanitaires (6 personnes autorisées au maximum par la Préfecture) mais sous un soleil radieux que quelques élus de Sacierges, en l'absence de Monsieur le Maire indisponible, ont rendu hommage aux soldats morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.

Un hommage au soldat inconnu qui a été inhumé sous l'Arc de Triomphe il y a un siècle tout juste le 11 novembre 1920.

Un instant de recueillement pour honorer les 8 millions de soldats qui ont combattu pour la France.



**Bibliothèque
provisoirement fermée
suite au confinement**

La **Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse** a pris la compétence Lecture Publique en 2014. Depuis, de nombreux efforts ont été faits pour faire progresser l'offre documentaire, et rendre accessible tout le catalogue, et toutes les informations culturelles, auprès des habitants du territoire.

Vous pouvez, par le portail **CLIC** ou dans la bibliothèque la plus proche de chez vous, rechercher vos documents et les réserver, une fois connecté à votre compte.

Vous pouvez également vous inscrire pour bénéficier des ressources numériques en ligne et des apprentissages à distance sur le portail de la Bibliothèque Départementale de l'Indre : www.biblio36.fr

La **bibliothèque de Sacierges est entièrement gratuite (inscriptions et prêts)** ; elle est ouverte à **tous** les habitants de la commune et ceux des communes environnantes.

Horaires **(hors confinement)**

Mercredi de 17h à 19h.

Dimanche de 11h à 12h

École - RPI



61 enfants fréquentent le RPI cette année :

Maternelle : 1 élève en toute petite section, 5 en petite section, 4 en moyenne section et 5 en grande section.

Primaire : Au CP, ils sont 9, 9 en CE1, 8 en CE2, 12 en CM1 et 8 en CM2.

L'ambiance est bonne et les élèves "posés" au dire des institutrices.

Le projet d'école est le même depuis 5 ans, et les institutrices souhaitent garder le même axe de travail. Au niveau des animations cette année, c'est évidemment un peu restreint. Il y a eu les photos d'école et des élèves (qui se sont très bien déroulées), le Téléthon, la vente de sapin de Noël. Pour Noël, la fête de l'école se passera en interne, vu les circonstances actuelles.

Les institutrices proposent de faire un diaporama de la fête pour que les parents puissent voir ce qui a été fait.

VENTE DE SAPINS

La coopérative scolaire a décidé de proposer aux familles un achat groupé pour les sapins de Noël. Les bénéficiaires de la vente profiteront à la coopérative scolaire, donc aux enfants pour des sorties ou animations diverses.

Attention : pensez à commander avant le 20 novembre !

Le bulletin de commande est disponible sur le site internet de la mairie, ainsi qu'au secrétariat sur demande.

Ecole du RPI Roussines

BON DE COMMANDE SAPINS DE NOËL

NOM :

Livraison souhaitée : jeudi 3 décembre à partir de 16h30

jeudi 10 décembre à partir de 16h30

A RAPPORTER IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 NOVEMBRE

Sapin coupé NORDMAN	Tailles (cm)	Prix (euros)	Nombre	Sous-TOTAL
	80/100	15.00		
	100/125	18.00		
	125/150	22.00		
	150/175	28.00		
	175/200	34.00		
	200/250	42.00		
	250/300	60.00		
Sapin coupés EPICEA				
	100/125	10.00		
	125/150	12.00		
	150/175	14.00		
	175/200	16.00		
	200/250	18.00		
	250/300	28.00		
Bûches*	50	4.00		
	60	5.00		
Branches par 5		9.00		

*bûches diam 50 pour sapins jusqu'à 150-175cm, bûches diam 60 pour sapins à partir de 175-200cm



Repas de l'amitié & colis

REPAS DE L'AMITIE remplacé par le COLIS DES AINES

L'incertitude sur les conditions sanitaires du mois de janvier 2021 ont conduit le conseil municipal à annuler le repas de l'amitié.

Il sera remplacé par un colis distribué aux aînés début 2021. Il s'agira d'un colis de produits locaux et adapté au nombre d'aînés du foyer (1 colis par foyer).

Dans le strict respect des gestes barrières, les élus viendront vous les distribuer en janvier 2021.

Pour ceux qui ne souhaiteraient pas de colis, le conseil municipal proposera de verser la valeur du colis à une association locale de soignants / aides soignants.

Vous serez donc invités à choisir le colis ou le don le moment venu.



ASSOCIATION DE
ROUSSINES, SACIERGES-
SAINT-MARTIN

L'Association Familles Rurales n'a malheureusement pas eu l'occasion de proposer de nouvelles activités comme annoncé au printemps. L'animation prévue à l'école début novembre (activité-spectacle sur le thème de la Terre) a dû une nouvelle fois être annulée au dernier moment. Espérons qu'elle pourra avoir lieu lorsque la situation sanitaire s'améliorera !

Les activités liées au maintien à domicile se poursuivent dans le strict respect des mesures barrières et les responsables restent à votre écoute.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Président de l'Association M. Jacques Salon au 06 72 69 72 21.

Téléthon

AFM
TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



La commune de Sacierges participe au Téléthon et récolte des fonds via la vente de brioches.

Cette année, confinement oblige, les élus vous distribueront les brioches en porte-à-porte, le premier dimanche suivant le déconfinement.

Téléthon



Comité des fêtes de Sacierges

Suite au souhait de l'équipe municipale de fusionner les deux Comités des Fêtes existants sur la commune, le Comité des Fêtes de Chéniers et le Comité des Fêtes de Sacierges se sont rencontrés le jeudi 8 octobre dernier.

Une fusion n'est pour l'instant pas souhaitée mais n'est pas exclue pour l'avenir. Dans un premier temps, des manifestations seront organisées en commun, pour que les équipes apprennent à mieux se connaître et à travailler ensemble. La galette des rois, jusqu'ici organisée par le Comité des Fêtes de Chéniers, sera, dans sa prochaine édition, organisée conjointement par les deux équipes. D'autres manifestations suivront.

Le Comité des fêtes de Sacierges a de nouveau un bureau et des membres motivés. Plus de quinze personnes étaient présentes lors de la réunion constitutive du bureau, ce qui laisse augurer un renouveau actif. Plusieurs projets ont été définis, comme par exemple un repas fin juin de type méchoui + musique, un pique nique dans un hameau de la commune et autres. Un atelier jeu de cartes est en cours de constitution (voir communiqué dans ce bulletin). La prochaine manifestation est le Noël des enfants prévu le 16 décembre.

Constitution du bureau :

Président : Pierre RENVOISÉ – 0254256943 (répondeur) – prenvoise@wanadoo.fr

Trésorière : Céline DEMOUSSEAU - 0648019762

Secrétaire : Louise FRESNAIS – louise.fresnais@gmail.com

Pierre



Céline



Louise



Si vous souhaitez jouer aux cartes (tarot, rami, belotte, grimpette) ou à d'autres jeux de société avec des gens de la commune, prenez contact avec Christiane AUGROS (tél : 02 45 57 67 71) qui recherche des joueurs et se propose d'organiser les séances de jeu. Quand les conditions sanitaires le permettront, le Comité des Fêtes fournira des jeux et un local pour se réunir.



© Can Stock Photo - csp103/3994

Comme chaque année, les enfants de Sacierges pourraient fêter ensemble Noël autour d'un goûter à la salle des fêtes de Sacierges Saint Martin le mercredi 16 décembre, à partir de 15h30, si les conditions sanitaires le permettent. Le Père Noël sera sûrement de la partie, avec des cadeaux dans sa hotte pour les plus jeunes. Les parents seront contactés prochainement pour valider ou non la présence de leurs enfants.

En fonction des conditions sanitaires, l'organisation pourra changer de forme : les membres du comité des fêtes envisagent une distribution à domicile.





**Maison
de services
au public**

Maison de services au public Chaillac

(Bureau de Poste) - 5 rue de la Poste - 36310 Chaillac



02 54 25 70 14

Qu'est-ce qu'une Maison de services au public ?

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

A Chaillac, le bureau de poste réunit les services sous un même toit avec une Maison de services au public et devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics « essentiels ».

HORAIRES

lundi: 9h00 - 12h00 13h30 - 16h30

Mardi: 9h00 - 12h00 13h30 - 16h30

mercredi; 9h00 - 12h00

Jeudi 9h00 - 12h00 13h30 - 16h30

Vendredi 9h00 - 12h00 13h30 - 16h30



Services disponibles



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) Communauté de Communes Commune DGFIP - Aide à la Déclaration de revenus

Pôle emploi Préfecture

Retrouvez ce bulletin en couleurs...

Sur le site de la mairie

Sacierges-mairie.com